



# Les ARCHITECTES & le marché des PARTICULIERS

## DÉMARCHE DES ARCHITECTES ENVERS LES PARTICULIERS

### JURIDIQUE & PRATIQUE

30 ans d'expérience condensés en 2 jours

#### PUBLIC

Architectes libéraux (à titre individuel ou en société), et leurs collaborateurs.

#### DURÉE

Module de 2 jours, soit 14 heures.  
Dates : suivant la programmation

#### PRIX

500€ HT pour les deux jours,  
soit 600€ TTC (2018).

Prise en charge 100% possible  
FIF-PL ou ACTALIANS.

En cas de difficulté de trésorerie, possibilité de différer  
l'encaissement du chèque, en attente du  
remboursement (limitée à 3 mois)

#### FORMATEUR

Jean-François ESPAGNO, architecte

#### Association LES ARCHITECTES D'AUJOURD'HUI

NDA 76 31 08228 31  
Datadock n°0056920  
SIRET 81956916100014  
NAF 9499Z

téléphone 06 16 26 31 98  
jfspagno@gmail.com  
<http://www.aujourd'hui.archi>  
13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse

## Objectifs

À l'inverse des marchés publics, dans une maîtrise d'œuvre pour particuliers l'architecte est en général seul face à des artisans parfois peu informés des règles de l'art et face à des clients ne connaissant pas le rôle que doit tenir un maître d'ouvrage.

Il est donc important de donner aux architectes un savoir et un savoir-faire visant à éviter les écueils d'une pratique approximative et dangereuse. Ces savoirs et savoir-faire sont largement tirés de la formation et de la pratique du formateur sur ce marché spécifique, tant au point de vue des aléas techniques éventuels, des relations humaines et que des précautions juridiques indispensables.

## Programme

Déroulé d'une mission complète de maîtrise d'œuvre, pour savoir à chaque étape gérer les relations humaines client-artisan-architecte, obtenir l'efficacité de l'architecte avec une clientèle non-professionnelle, sécuriser juridiquement une mission risquée à chaque moment.

### 1° jour

- La conception et les pièges de la réglementation à éviter
- Les responsabilités de l'architecte : comment se prémunir,
- L'avant-projet et la maîtrise de l'estimatif des travaux
- L'appel d'offres, la maîtrise du budget,
- Les marchés de travaux, les relations avec les artisans

### 2° jour

- Le chantier : ouverture, réunions et comptes rendus, le suivi.
- La gestion comptable, les certificats de paiement, le planning,
- La réception des travaux, la levée des réserves,
  
- Approche du fonctionnement de la Justice
- Comment co-gérer une procédure avec son avocat, pour gagner

Un exemplaire d'un guide pratique et juridique de la maîtrise d'œuvre sera remis à chaque participant.

Une « **valise virtuelle** », contenant les exemples de tous les documents vus au cours de la formation, leur sera également adressée par voie électronique, à l'issue de la formation.

## Modalités pédagogiques

Formation fondée sur des méthodes pédagogiques actives, pour favoriser le lien théorie-pratique par un partage de l'expérience du formateur, des études de cas, des exercices (notamment des rédactions de lettres, méls, conventions, décharges de responsabilités, etc.) et des échanges de pratiques.

En fin de stage, une appréciation de la formation et un bilan pédagogique seront réalisés par les architectes ayant suivi la formation.